

# VOIX DE TRAVERSES

n° 14 - bulletin trimestriel du CASAS - mai 2002  
(Collectif d'accueil pour les solliciteurs d'asile à Strasbourg)

## Un système à réformer d'urgence

Après la commission nationale consultative des Droits de l'homme, et l'inspection générale des affaires sociales, la Coordination nationale pour le droit d'asile(\*) vient d'interpeller les pouvoirs publics au sujet du fonctionnement déplorable du système d'accueil mis en place par la France.

Délais insupportables pour obtenir l'inscription des demandeurs dans beaucoup de préfectures, et une réponse de l'OFPRA (Office français pour la protection des réfugiés et apatrides) et de la CRR (Commission des Recours des Réfugiés), en dépit des efforts faits par ces divers services. Insuffisance criante des solutions d'hébergement, malgré la bonne volonté des autorités départementales et locales, contraintes de "bricoler" dans l'urgence. Insuffisance du système d'allocations rendu nécessaire par l'interdiction de travailler faite à tous les demandeurs d'asile, etc.

De toute évidence, une réforme générale de la politique d'asile est indispensable et urgente. Elle ne peut venir que de l'Etat, qui reste jusqu'à ce jour insensible à l'intolérable dégradation du système qu'il a mis en place. A l'heure où les échéances électorales capitales se succèdent, il faut interpeller les candidats aux élections législatives et obtenir d'eux des engagements précis sur ce sujet. Chaque citoyen peut y contribuer.

La France ne doit plus être le pays d'Europe où les demandeurs d'asile sont le plus efficacement poussés vers la clochardisation.

Etienne TROCME  
président du CA de CASAS

(\*) coordination qui regroupe plus de quatre-vingts associations et collectifs, s'occupant, comme CASAS, de l'accueil des demandeurs d'asile dans notre pays.

## *Hébergement des demandeurs d'asile*

### **Situation dramatiquement bloquée**

Depuis fin mars, la DDASS du Bas-Rhin a totalement cessé de prendre en charge l'hébergement et la nourriture des demandeurs d'asile nouveaux arrivés. CASAS, comme d'autres partenaires associatifs, s'est trouvé rapidement confronté à des personnes, dont des enfants, totalement démunies, sans aucune aide. Un appel aux pouvoirs publics (voir encadré ci-contre), dénonçant cette situation inacceptable, et demandant audience au préfet de région, a été co-signé par 74 associations régionales. Vendredi 26 avril, un rassemblement de protestation a réuni près de 250 personnes à Strasbourg. Mais l'audience à la préfecture n'a eu aucun résultat...

#### **Un lit devant l'Opéra...**

En dépit de la pluie, 200 à 250 personnes se sont réunies vendredi 26 avril dès 14h30 à Strasbourg devant l'Opéra, non loin de l'Hôtel du préfet. Elles répondaient à l'appel de CASAS et de la FNARS (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale). L'appel était relayé par 74 associations régionales, toutes signataires d'un appel aux pouvoirs publics. Il s'agissait de dénoncer, une fois de plus, la grande précarité des conditions d'existence des demandeurs d'asile. De rappeler à l'État, signataire de la Convention de Genève, ses responsabilités élémentaires. Il s'agissait aussi de témoigner de la situation totalement bloquée dans le Bas-Rhin où, faute de moyens de la DDASS, plus aucune aide n'est accordée aux nouveaux venus.

Un lit... monté devant les marches de l'Opéra, symbolisait la détresse de ceux qui sont à présent laissés dans la rue... enfants compris. Tandis que représentants d'associations, sympathisants et plusieurs demandeurs d'asile attendaient dans le plus grand calme, une délégation de 12 personnes était reçue par le Chef de cabinet du préfet de région. Résultat nul... Les délégués ressortent déçus. Les représentants de la Cimade, du Foyer Notre-Dame, de CASAS, informent du résultat et ré-exposent la situation aux participants et aux journalistes présents. On se sépare. Découragés ? Non. Il faut continuer d'expliquer, d'agir. Mais en attendant, des demandeurs d'asile, laissés sans secours, ont besoin de l'aide de tout un chacun.

*Doris SCHIRARDIN*

La France a un devoir de prise en charge à l'égard des demandeurs d'asile. Depuis trop d'années, nous sommes témoins d'une situation intolérable qui n'a fait que s'aggraver (...) Privés de l'autorisation de travail depuis 1991, les demandeurs d'asile se trouvent contraints à devoir mendier le minimum vital que l'Etat doit leur assurer.

Aujourd'hui, nous nous indignons une fois de plus de l'extrême précarité des conditions d'existence faites à ces hommes, ces femmes et ces enfants (...) Ces carences finissent par créer de graves problèmes de santé, tant physiques que psychologiques (...)

La France ne se situe qu'au 10<sup>ème</sup> rang sur les quinze pays de l'Union européenne en nombre de demandes d'asile effectuées en 2000, ce qui représente 0,1% de la population française. L'impression d'assaillement des demandes est provoquée par notre propre politique et nos pratiques administratives qui ne permettent pas d'assurer un accueil décent (...) Les réponses en matière d'urgence qui perdurent depuis des années ne peuvent plus masquer l'absence d'une réelle politique, à moins qu'il ne s'agisse de l'affirmation d'une politique de dissuasion, ce qui serait contraire aux grands principes dont se réclame notre pays.

Les abris de nuit, désormais saturés par les demandeurs d'asile ne pouvant avoir accès à un hébergement spécifique, n'arrivent plus à accueillir tous ceux, quelque soit leur statut, qui ont besoin d'un lit. Cela n'est plus tolérable. Par ailleurs, renvoyer les demandeurs d'asile dans une autre région où nous savons qu'ils ne trouveront pas davantage de réponses, ne sert qu'à déplacer la question et éloigner leur détresse de nos yeux (...) Localement, et malgré la conjugaison des efforts croissants des pouvoirs publics et des associations de terrain, la politique nationale ne cesse de générer, toujours et encore, les situations humaines scandaleuses que nous dénonçons.

Pour parer au plus urgent, deux familles ont été hébergées quelques jours dans les locaux de CASAS, puis, grâce à des dons, en auberge de jeunesse. Deux autres familles ont trouvé refuge, jusqu'à fin mai, dans une paroisse. Pour la suite, CASAS recherche une caravane, car une autre paroisse propose un terrain avec accès à des sanitaires et des plaques chauffantes. Mais ces situations provisoires ne sont pas des solutions. Et il reste inacceptable que l'Etat se désengage de la prise en charge de ces hébergements, qui lui incombe de droit.

## **Droit d'asile : une porte étroite**

*Les médias évoquent régulièrement les manifestations des «sans papiers», le camp de la Croix Rouge à Sangate, les dérives de nouveaux «boat-people». Mais le problème des demandeurs d'asile au titre de la Convention de Genève ou de l'asile territorial, est pratiquement ignoré ou mal connu.*

### **Des contre-vérités flagrantes**

Cette désinformation est particulièrement perverse lorsqu'elle énonce des contre-vérités flagrantes : Le demandeur d'asile est confondu avec le migrant économique, ou assimilé à quelque aventurier fabulateur et peu recommandable. En fait, on ne peut que conseiller à ces maniaques du soupçon de rencontrer ces hommes et ces femmes, de découvrir l'horreur de leur passé, la précarité de leur présent, l'incertitude de leur avenir.

Quant à ceux qui ont fini par obtenir cet «asile», ce statut de «réfugié», qu'ont-ils obtenu ? La sécurité, le droit au travail, certes ; mais reste la souffrance de l'exil, du déclassé professionnel et social, l'inquiétude pour les leurs, restés dans des pays ravagés par la guerre civile, les fanatismes en tous genres, l'incurie de «pseudo-démocraties» où règne en réalité le droit du plus fort...

### **La France, trop généreuse ?**

Autre contre-vérité : la France serait une terre d'asile généreuse, trop généreuse ! Et bien non, la porte d'entrée est des plus étroites. En 2000, ce sont 17,1% des personnes concernées qui ont obtenu le statut de réfugié au titre de la Convention de Genève, et ce chiffre englobe les enfants. On estime donc à 10-11% les demandeurs d'asile adultes qui ont obtenu l'asile politique. Sait-on que la France se situe au 10<sup>ème</sup> rang... des 15 pays de l'Union européenne, si l'on compare le nombre des demandeurs d'asile à la population du pays en question (cf. *le Monde* du 15 janvier 2002). Pour exemple, en 2000, 38 747 demandes sont déposées en France, alors que la Belgique enregistre 42 677 et les Pays-Bas 43 895... Autrement dit, la France n'est un pays d'asile qu'à ses propres yeux.

### **Une course d'obstacles**

La porte est étroite... et le chemin qui y mène une course d'obstacles. «Voix de traverses» s'en fait l'écho depuis longtemps : insuffisance criante des moyens d'hébergement, longueur de l'attente du verdict final (bien au delà d'une année), interdiction de travailler, etc. Pourquoi tout cela est-il si peu connu ? La souffrance cachée n'intéresse peut-être pas les médias, d'autant plus que les demandeurs d'asile ne manifestent évidemment pas dans la rue !

Les Français, auxquels on rappelle en permanence que leur pays est la patrie des Droits de l'homme, ont peut-être de ce fait quelque peine à

imaginer ces tristes réalités que les associations humanitaires, les travailleurs sociaux et les services publics locaux, en particulier la DDASS, ne connaissent que trop bien.

Y aurait-il quelque intérêt politique à occulter ces réalités? La porte est étroite, et cela dit le courage et la force morale nécessaires à ceux qui arrivent au bout du chemin.

*Doris Schirardin, accompagnatrice*

## **SOS ! Fonds avocat**

Madame K. est zaïroise. Elle a été arrêtée, torturée, violée, et finalement emprisonnée sans jugement. Elle avait en effet le tort d'appartenir à une communauté religieuse suspectée de visée politique. Et surtout, elle était la veuve d'un cadre rwandais lynché à Kinshasa, dans le cadre de manifestations anti-rwandaïses.

Elle réussit à s'évader de prison, à gagner la France où elle demande l'asile politique. Après un premier rejet de sa demande par l'OFPRA, Mme K. dépose un recours auprès de la Commission des Recours des Réfugiés. Mais l'aide juridictionnelle n'est accordée qu'aux demandeurs d'asile munis d'un passeport et d'un visa... Rien, en revanche, pour ceux dont la situation au départ était précisément la plus difficile ! Finalement, Mme K. obtient l'assistance d'un avocat grâce à une prise en charge des honoraires par CASAS. Elle obtient son statut de réfugiée politique.

Cette jeune femme, très traumatisée et marquée par son passé, aurait-elle pu se défendre toute seule ? Ou payer un avocat, alors que les demandeurs d'asile n'ont pas le droit de travailler ? A CASAS, nous constatons que même les dossiers les plus sérieux ont besoin de cette aide supplémentaire qu'est la parole de l'avocat. Nous lançons de ce fait un appel pressant à tous ceux qui ne peuvent accepter qu'une demande légitime avorte, par simple manque de moyens. Merci à tous ceux qui, par leur don, nous permettent d'alimenter un "fonds avocat". Cela permettra à CASAS de prendre en charge, ne fut-ce que partiellement, les honoraires demandés.

## *Témoignage*

### **Se reconnaître comme être humain**

Afin de mieux rendre compte de l'expérience de ceux en cours de chemin ou arrivés au bout, nous tenons à donner une place au témoignage d'un réfugié ou d'un demandeur d'asile, sachant qu'il requiert l'anonymat du fait des craintes légitimes qu'un document publié peut susciter au cas où il pourrait être connu dans le pays d'origine. En effet, même réfugié, la crainte pour les membres de la famille restés au pays reste entière. Il y a quelques mois, Georges vient d'obtenir la reconnaissance du statut de réfugié à l'OFPRA. Il nous fait part de son expérience.

Le mot «asile» est bien connu en France. Si pour les Français, il s'agit d'un mot commun, pour ceux qui sont demandeurs d'asile, il est synonyme de vie, de liberté, d'espérance, d'honnêteté, et surtout du droit à se reconnaître comme étant un être humain.

#### **Cette décision ne m'a pas jeté de l'enfer au paradis**

Journaliste démocrate dans un pays de l'Est, je suis l'un d'entre eux. Arrivé en France en 2001, j'ai pu voir au jour le jour la vie des «asilands», nom générique qui circule entre nous. J'ai vécu côte à côte avec des Russes, des Kurdes, des Géorgiens, des Algériens, des Ukrainiens...

Aujourd'hui, un mois après l'obtention de la reconnaissance de mon statut de réfugié politique par l'OFPRA, je peux dire que cette décision ne m'a pas jeté de l'enfer au paradis. La vie d'un étranger est et restera difficile en toute circonstance car il est loin de ses racines, loin des siens.

#### **Les premiers trois mois : la période la plus dure**

Convité à partager mes impressions sur la vie en France, je voudrais dire qu'elles auront été marquantes et que les impressions négatives s'effacent devant les positives. J'ai été frappé par la miséricorde des Français. Je pense là à tous ceux, dont la plupart sont bénévoles, et qui font de leur mieux pour accueillir les demandeurs d'asile, à Médecins du Monde, à CARITAS, à la Croix Rouge, à la CODA, à CASAS... où mes camarades de détresse sont guidés dans cette nouvelle vie qui commence en France. Elle n'est pas facile du tout, surtout les premiers trois mois. C'est la période

la plus dure à tous points de vue: les maltraitances subies dans le pays d'origine récentes et loin d'être oubliées, la fuite tellement risquée car majoritairement dans l'illégalité, le mal du pays et la séparation avec les siens, tout cela se mêle à une perte de repères ici car il y a plus de questions que de réponses.

### **Où aller ? Que faire ?**

Où dormir et pour combien de temps ? comment manger ? comment faire pour s'acheter le minimum, par exemple des cigarettes ou des habits de rechange ? Lors de la traversée de ces épreuves, les qualités et les défauts de chacun d'entre nous se révèlent et certains d'entre nous craquent. Pour survivre, certains volent de la nourriture, d'autres mendient, voire commencent à se prostituer. Les autres cherchent à trouver une façon plus digne de rester à flots : vendre des journaux (Sans abris ou Un toit pour tous), ce qui revient au fond à la même mendicité. Mais pour certains, c'est aussi le moyen de rester actif, car dans leur pays ils avaient un statut social, un travail, et ici ils sont contraints de rester passifs dans l'attente des aides comme des personnes invalides puisque l'autorisation de travail ne nous est pas accordée.

### **Une pièce de 10m2, à trois**

A l'issue de ces trois mois particulièrement éprouvants, la vie devient un peu plus simple avec les allocations d'insertion (1800 francs par mois). Ceux qui ont de la chance trouvent un toit, et cela améliore considérablement la vie. Pour ma part, j'ai traversé cela comme tous les autres. Ce qui était particulièrement difficile, c'est que je ne pouvais pas prétendre à avoir une place dans un foyer d'hébergement parce qu'une partie de ma famille est ici. Alors, j'étais contraint de vivre dans leur caravane durant tout l'hiver, dans une pièce de 10m2 que nous partageons à trois. Avec l'obtention du statut, ma vie n'a pas changé brusquement : je suis toujours en attente d'un logement mais je ne perds pas espoir.

Pour terminer, j'aimerais m'adresser à mes frères d'asile : la France est le pays qui vous offre un abri, la sécurité, la liberté et l'espoir. A notre tour, nous devons nous montrer dignes de cette confiance, soyons honnêtes et respectons les lois françaises et tous ceux qui nous ont accueilli et donné la chance de pouvoir refaire notre vie.

*Georges, réfugié statutaire*

## Réfugiés plus d'une décennie plus tard ?

Qui se souvient des massacres de civils qui eurent lieu dans les années 1988-1989 en Arménie à l'encontre des Azéris, et en Azerbaïdjan à l'encontre des Arméniens, et dans les deux pays à l'encontre des «familles mixtes» qui s'y étaient fondées ? Mais aujourd'hui, à CASAS, nombre de rescapés nous racontent cette même histoire, restée indélébile, en eux. Plus de dix ans plus tard.

Comme tous les rescapés, leurs histoires se ressemblent, en ce qu'à chaque fois elles nous font partager le sentiment de l'épouvante. Je pense à ce jeune couple arménien qui, ayant réussi à mettre à l'abri leurs parents respectifs, s'était attardé à Bakou le temps de vendre leur appartement. Et, «à cause de cette maudite maison» ils étaient encore là quand une meute d'hommes a fait intrusion dans leur immeuble. Je tairai la suite pour éviter que ces images hantent vos nuits comme elles le font parfois des miennes.

**Grâce à un ami azéri qui les trouve**, gisant dans leur sang, ils sont transportés dans un hôpital militaire russe. Dès que leur état de santé le permet, ils fuient en Russie où, perdus dans la masse des réfugiés comme eux, ils comprennent vite qu'ils n'obtiendront jamais de titre régularisant leur séjour. Comme tant d'autres, ils s'y maintiennent pourtant, ne sachant pas où aller ailleurs. Plus de dix ans durant, ils font tous les boulots qui se présentent, travaillent dans les champs ou dans le bâtiment, ou au marché à charger et décharger les marchandises. C'est là qu'ils rencontrent un vieil homme russe sensible à leur détresse, qui finira par les convier à s'installer dans sa modeste demeure.

**Leur unique enfant naît deux ans plus tard** dans sa maison. En l'absence de régularité de séjour, il n'est pas possible d'accoucher à l'hôpital ni de faire enregistrer la naissance de leur fils. Avec le vieil homme, ils vivent cependant «comme une vraie famille», dans l'espoir qu'un jour ou l'autre, leur situation serait régularisée. Mais le temps passe et leur enfant arrivant à l'âge d'être scolarisé ne peut aller à l'école comme les autres enfants.

Avec la guerre en Tchétchénie, les contrôles s'intensifient et deviennent progressivement une véritable «chasse aux Caucasiens» appelés «les bruns». Très banalement, la seule façon d'être relâché est de payer, payer et encore payer. Jusqu'au jour où l'argent ne

suffit plus à apaiser la soif d'une haine que rien n'altère. Où les interpellations ne se règlent plus seulement par de l'argent mais par des maltraitances et des menaces de mort... s'ils ne disparaissent pas.

**Leur enfant, âgé de 8 ans, meurt dans la rue,** fauché par une voiture. Ils ont la conviction qu'il ne s'agit pas d'un accident, mais d'un crime. En sa mémoire, le père affronte le mépris du poste de police où on lui répond qu'il devrait être heureux d'être lui-même encore en vie. Alors, il s'adresse au Parquet, et en réponse, il est mis en garde à vue et gravement molesté, pour lui apprendre à vouloir demander justice. Le vieil homme qui les recueille est averti une dernière fois que, pour son bien, il serait bon que ses hôtes disparaissent.

**Une fois encore, il faut fuir.** La mère a immensément de peine à s'y résoudre, elle ne veut pas abandonner la tombe de l'enfant. Quel enfant ? Ni la naissance ni le décès de cet enfant n'ont jamais été enregistrés. Durant toute sa vie, il n'a jamais eu d'existence officielle. Mais sur sa tombe, il y a une croix et une inscription avec le nom et le prénom de l'enfant. Il y a sa date de naissance et la date de son décès.

Je leur demande s'il est possible de demander au vieil homme d'en faire une photo et de la leur faire parvenir. Cette photo, s'ils pouvaient l'obtenir, ne serait aucunement une preuve pour l'OFPRA qui jugera du bien-fondé de leur demande. Mais pourrait être une trace, la seule trace de l'existence de leur enfant. Disparu de cette terre avant d'avoir pu s'y inscrire, parce qu'il avait du sang arménien dans les veines.

**L'asile leur sera-t-il accordé ?** Aujourd'hui, après le délai habituel excédant une année pour aboutir à la réponse, à notre grand soulagement, la Commission des Recours des Réfugiés semble reconnaître le bien-fondé de leur demande d'asile. Ce couple devra encore attendre quelques longs mois avant d'être fixé sur son devenir. Leur faudra-t-il poursuivre une errance sans fin, une vie traquée par la peur, ou pourront-ils enfin être reconnus sur une terre où le fait d'être né, Arménien, Azéri, ou peu importe, ne vous ôte pas le simple droit d'exister, et de vivre ?

*Simone FLUHR, permanente*

## Comment devient-on accompagnateur à CASAS ?

La réponse immédiate est : par hasard. Le hasard d'une rencontre, le hasard des rencontres. On est là, à piétiner de rage, et ça énerve. On râle chez soi, on peste devant le téléviseur, on exprime son point de vue entre amis, en famille, dans les bars, et puis... Rien. Le sentiment vague de ne pouvoir changer les choses. L'angoisse de finir sacrément aigri, avant même d'aborder la trentaine. Et puis les parents ont fait 68, et m'apprennent à ne pas faire les mêmes erreurs qu'eux : surtout ne pas se faire récupérer. De là, une éternelle méfiance pour tout mouvement, avec une couche d'études de philosophie, où l'esprit critique est loi. Loi de l'inaction et des donneurs de leçons.

Alors je pars. Et je reste tout seul, à faire partager à qui veut l'entendre la magie des voyages, la magie des rencontres, toutes ces personnes si différentes, si semblables, si enrichissantes.

A chaque pays un tant soit peu traversé, un simple nom sur une carte devient des noms, des personnes qui vivent, ressentent. Je ne suis plus alors "l'actualité internationale", je la vis, je la ressens. Et l'esprit critique me fait une belle jambe.

**Ensuite, le hasard fait bien les choses** : un zeste du documentaliste du lycée où je travaille, (désireux de réveiller les consciences endormies des futurs acteurs que sont les lycéens), ajouté à la motivation d'une réfugiée du Burundi, le tout avec le cœur de Christiane et Joëlle, et me voilà dans le beau cagibi CASAS, avec vue sur l'ancienne Douane. Un monde de femmes adoratrices du café et des cigarettes, des dossiers partout, des ordinateurs sortis d'une BD de Bilal, et toutes les langues dans la "salle d'attente".

# COUX DE TRAVAIL

**On sent qu'on gêne – objectivement, on gêne.** Il n'y a pas assez de place et de temps pour poser une question, je n'oserai jamais poser toutes les questions, pourtant si nécessaires : Qui vient juste chercher son courrier ? Qui a juste une question ? Qui voudrait voir Virginie et rien que Virginie ? Qui en a juste pour 5 minutes ? Et qui "Oui, oui, j'ai rendez-vous"...

**Et pourtant, on trouve toujours du temps** pour me répondre... Moi qui ai déjà du mal avec un seul dossier en trois semaines, je découvre avec stupéfaction que les autres carburent avec 6, 7 dossiers et plus, sans compter la compta, les réunions, les recours, et tous ces trucs qui me font penser que les femmes ne sont définitivement pas faites comme nous les hommes. En tout cas pas comme moi.

Elles me mettent néanmoins en confiance. "Au début, moi aussi j'étais stressée", me confie Simone entre deux bouffées de cigarettes fébriles, un envoi de fax et des photocopies. Je ne suis pas rassuré-rassuré.

Venant de l'Éducation nationale, le changement est brutal, et ça me fait rire.

**Je pense : "Inch Allah"** et je dis : "Je suis prêt", en espérant, grand naïf, qu'une longue formation s'impose. Et après trois semaines (soit, en fait, trois entrevues) passées en compagnie d'Olga, à écouter ses questions et à sourire à mon premier "vrai" demandeur d'asile, Virginie me confie un dossier rien que pour moi. Chouette.

Je m'en sors tout de même, non sans avoir posé 22 000 questions à toutes celles qui ont eu l'air d'avoir 5 secondes à me consacrer, et non sans avoir réouvert dix fois le dossier, pour être sûr et archi-sûr de n'avoir rien oublié.

Et j'apprends qu'il y a des anglophones au Cameroun, un monde tout petit, des connexions entre un tas de conflits, des Tamadas en Géorgie, que la préfecture est on ne peut plus "préfecture", que la langue russe est une langue très difficile, et que les cinq continents peuvent tenir dans 10 m2. Tout est donc possible.

*François ZIND, accompagnateur*



## Carnet rose

**Jean-Marc** est né en novembre 2001, au foyer de Jean-Baptiste, Raïssa et Levis TWAGIRAKRISTU.

**Cham** est né en février 2002, au foyer de Pascale, Antonio et Julia ADAM GUARINO.

## Assemblée générale

L'Assemblée générale de CASAS se tiendra  
mercredi 12 juin 2002 à 18 h  
à la Maison des associations  
1, rue des Orphelins à Strasbourg.

Elle sera suivie à 20 h par la projection du documentaire de Daniel Coche "Jours d'Exil".

---

CASAS, Collectif d'accueil pour les solliciteurs d'asile à Strasbourg  
13, quai St Nicolas 67 000 Strasbourg - tél : 03 88 25 13 03